

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LA FORMATION D'AUDIOLOGISTES ET D'ORTHOPHONISTES

Question n° 64—**Mme MacInnis**:

1. Quels montants le gouvernement fédéral affecte-t-il aux programmes de formation d'audiologistes, d'orthophonistes et de spécialistes des troubles de la parole au Canada?
2. Quelles recommandations, s'il en est, du rapport des services de santé de 1963 au sujet des programmes de formation en audiologie et en orthophonie a-t-on appliquées?
3. Combien de personnes travaillent actuellement dans ce domaine au Canada?
4. Quel montant le gouvernement consacre-t-il actuellement à la recherche sur les troubles de l'audition et de la parole au Canada?
5. Combien le gouvernement accorde-t-il en tout sous forme de bourses d'étude à ceux qui prennent des cours en vue de l'obtention d'un diplôme en audiologie et en orthophonie?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Santé et Bien-être Canada, ainsi que le Conseil des recherches médicales subventionnent les cours de formation d'audiologistes et d'orthophonistes de deux universités canadiennes. Ces subventions pour l'année 1971-1972 se répartissent comme suit: Université Western Ontario, \$41,365.00; Université de Colombie-Britannique, \$16,752.00.

2. Conformément aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur les services de santé, on a augmenté l'aide financière accordée à ces cours de formation et aux services qui s'y rattachent. L'Université Western Ontario et celle de Colombie-Britannique ont mis sur pied de nouveaux programmes de formation dans ce domaine.

3. Le président de l'Association canadienne d'audiologie et d'orthophonie a estimé, à la fin de 1971, qu'il y avait à peu près 600 audiologistes et orthophonistes diplômés qui pratiquaient au Canada. Ce nombre répond aux besoins cités aux pages 62 et 63 du volume II du rapport de la Commission royale d'enquête sur les services de santé:

«On a évalué qu'on avait besoin de 400 à 500 orthophonistes supplémentaires . . .», car, «. . . en 1961, il n'y avait que 100 à 125 thérapeutes compétents en ce domaine au Canada . . .». Leur nombre augmente au rythme de 100 à 200 par an.

4. \$228,714.
5. \$203,203.59.

LES PLAINTES CONCERNANT LE RETARD DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question n° 94—**M. Marshall**:

Combien de plaintes a-t-on reçues à Information Canada relativement au retard des prestations d'assurance-chômage?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): D'après les rapports mensuels qui donnent la ventilation des opinions exprimées par le public, pour la période allant du mois de septembre 1971 au mois de mars 1972 inclusivement, les centres d'Information Canada ont reçu un total de 287 plaintes concernant les services fournis par la Commission d'assurance-chômage.

[L'hon. M. Munro.]

LES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE—LE CONCOURS D'INFORMATION CANADA

Question n° 96—**M. Marshall**:

Dans quelle mesure Information Canada a-t-elle fourni des renseignements aux Canadiens qui ont dû attendre longtemps avant de toucher leurs prestations d'assurance-chômage?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): a) Le public peut se procurer gratuitement dans tous les centres d'Information Canada les trois brochures suivantes publiées récemment: «Manuel pour les employeurs», «Renseignements aux prestataires», «Le Mystère du N.A.S.». b) La majorité des plaintes, portant principalement sur la difficulté de rejoindre les bureaux d'assurance-chômage par téléphone, ont été reçues aux centres de Toronto et de Montréal. Notre personnel note maintenant le nom, adresse, numéro de téléphone et d'assurance sociale du plaignant et transmet ces renseignements, sur une ligne spéciale, au bureau d'assurance-chômage intéressé, qui doit y donner suite dans les quarante-huit heures. Cette procédure, qui est en vigueur depuis décembre 1971, s'est avérée satisfaisante.

LE PROGRAMME DE CONSTRUCTION DES DDH-280

Question n° 180—**M. Forrestall**:

1. A quels niveaux, en dollars, la consolidation primaire et secondaire ont-elles porté le programme de construction des DDH-280 au 30 janvier 1972?

2. A combien estime-t-on le montant global que le contribuable canadien devra déboursier pour les quatre DDH-280 confiés, après les épreuves en mer avec l'armement et les pièces de rechange, au commandant du commandement maritime afin que l'on s'en serve aux fins prévues?

3. Comment le ministre des Approvisionnements et Services prend-il compte aux Canadiens de l'accélération de l'évaluation du prix de revient de ce programme?

M. I. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de la Défense nationale et le ministère des Approvisionnements et Services m'informent comme suit: 1 et 2. On trouvera ces renseignements dans les procès-verbaux et témoignages du comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale, n° 8, en date du 28 mars 1972, pages 6 à 8, et n° 10, en date du 19 avril 1972, pages 24 à 30.

3. Chaque année, le ministre des Approvisionnements et Services rend compte au comité des prévisions budgétaires en général de toutes les opérations du ministère, au moment où le comité s'appête à passer en revue ses prévisions budgétaires. Le 18 avril 1972, le ministre a déclaré, devant ce comité parlementaire, relativement au programme DDH-280:

«En ce qui concerne le programme DDH, l'armement des quatre destroyers va bon train et leur livraison est prévue pour les mois de juillet, août et décembre de cette année, le dernier devant être livré au début de juin 1973. Grâce à l'approche globale adoptée pour l'administration de ce projet, ces quatre destroyers devraient être achevés dans les limites budgétaires convenues à l'automne 1970, qui étaient de 252 millions de dollars.»

En outre, à l'Appendice «A» du procès-verbal de la réunion, appendice consacré aux Renseignements supplémentaires sur le Programme des approvisionnements du ministère, lesquels ont été déposés devant le comité, on trouve les renseignements suivants:

«Le ministère a constitué, avec les fonctionnaires du MDN, un organisme intégré, dirigé par un capitaine de la Marine, chargé d'appliquer les principes de gestion de programmes à l'achat de quatre destroyers de la classe DDH-280. Grâce à l'amélioration de la planification, des lignes de conduite et de la recherche systématique des prix de revient, nous sommes assurés que la construction